



Le 31 mars 2022

## **Recrutement – 3<sup>e</sup> Session 2022 : Policiers Adjoints de la Police Nationale**

### **Informations générales :**

Les personnes recrutées bénéficient d'une formation de 14 semaines et d'un contrat de trois ans renouvelable une fois, soit une possibilité de contrat de 6 ans. À l'issue de la formation, les policiers adjoints sont affectés dans l'une des directions d'emploi (DDSP / DZCRS / DZPAF<sup>1</sup>) et perçoivent un salaire équivalent au SMIC. Ils peuvent se présenter au second concours de gardien de la paix, réservé aux policiers adjoints, dès la fin de leur première année de contrat.

### **Les départements concernés sont :**

Alpes-de-Haute-Provence (04) / Hautes-Alpes (05) / Alpes-Maritimes (06) / Ariège (09) / Aude (11) / Aveyron (12) / Bouches-du-Rhône (13) / Corse-du-Sud (2A) / Haute-Corse (2B) / Haute-Garonne (31) / Gers (32) / Lot (46) / Lozère (48) / Hautes-Pyrénées (65) / Pyrénées-Orientales (66) / Tarn (81) / Tarn-et-Garonne (82) / Var (83) / Vaucluse (84)

### **Description du concours :**

Les épreuves de recrutement comprennent des tests psychotechniques, un commentaire écrit d'une photographie et des épreuves sportives (tests de résistance musculaire et d'endurance cardio-respiratoire), puis un entretien devant un jury de sélection pour les candidats retenus après les épreuves initiales.

---

1 DDSP : Direction départementale de la sécurité publique / DZCRS : Direction zonale des compagnies républicaines de sécurité / DZPAF : Direction zonale de la police aux frontières.

*Pour toute demande presse, merci de l'adresser à [pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr)*

**Service de la Communication Interministérielle**

04 84 35 40 00 | [www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) | [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr)





**Inscription au concours : DATE LIMITE DE CANDIDATURE > 2 mai 2022**

- Directement en ligne, sur le site « Devenir policier » en [cliquant ici](#).
- Ou en envoyant un dossier de candidature (téléchargeable sur le site [www.devenirpolicier.fr](http://www.devenirpolicier.fr)) avant le 2 mai 2022, cachet de la poste faisant foi à l'adresse suivante :
  - Pour les centres d'examen de Marseille, Nice, Nîmes, Perpignan et de Corse ; SGAMI Sud – 299 chemin de Sainte Marthe – CS 90 495 – 13 311 Marseille Cedex 14
  - Pour le centre d'examen de Toulouse : Délégation Territoriale du SGAMI Sud – Direction des Ressources Humaines – Bureau du recrutement – 4 chemin de Bordeblanque, BP 30 321 – 31 776 Colomiers Cedex.

**Conditions à remplir :**

- Être de nationalité française et jouir de ses droits civiques.
- Avoir 18 ans révolus et moins de 30 ans à la date d'incorporation au sein d'une structure de formation de la police nationale.
- Être en position régulière au regard du code du service national.
- Avoir un casier judiciaire vierge.
- Être médicalement apte à un service actif de jour comme de nuit.

**Aucun diplôme n'est exigé pour accéder à ce recrutement.**

**Informations complémentaires :**

- Épreuves écrites : à compter du 23 mai 2022
- Épreuves sportives : à compter du 23 mai 2022
- Épreuve orale : à compter du 13 juin 2022
- Lieux des épreuves : Marseille, Nice, Nîmes, Toulouse, Perpignan, Corse, suivant le lieu de résidence du candidat.

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à [pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr)

Service de la Communication Interministérielle

04 84 35 40 00 | [www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) | [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr)

